

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

CONVOCATION DU 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme HALAVENT Sonia, Mme DORÉ Lise ; Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

➤ Absents excusés : M. DALBART Florian, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, M. RIANI Arnaud, M. GRISEL Julien,

➤ Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIANI Arnaud	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. DALBART Florian	Pouvoir à	Mme DORÉ Lise
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie

Secrétaire de séance : M. LARQUET Daniel

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mai 2025
- Tarifs complémentaires- Accueil de loisirs sans hébergement
- Métropole Rouen Normandie- Rapport de la CLECT du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme
- Marchés publics- Avenant- Construction d'une halle ouverte
- Règlement intérieur de la Crèche Halte-garderie
- Finances- Demande de subventions- Construction d'une halle
- Finances- Demande de subvention- Caisse d'allocations familiales
- Personnel- Avancement de grade
- Décisions
- Informations diverses

M. LARQUET Daniel est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H33

M. le Maire : Avant de commencer je voudrais dire quelques petits mots, vous avez vu que ce week end nous avons pris malheureusement un terrible orage. On a énormément de dégâts sur la Commune. On a engagé tout ce qu'il faut en assurance. J'ai demandé que la Commune passe en catastrophe naturelle mais ça malheureusement ce n'est pas nous qui décidons mais le Préfet lui-même. Je remercie d'abord mon personnel qui a répondu présent et a très très bien bossé pendant tout le week end, heureusement, ça nous a permis de faire le feu d'artifice et faire tourner la fête. Merci aux élus aussi qui étaient avec moi, merci aux élus qui m'ont proposé leur aide mais on n'avait pas forcément besoin mais merci à eux. Quant aux autres, être élu, ce n'est pas seulement pavoiser dans les manifestations, ni critiquer sur les réseaux, c'est aussi être là quand il y a de gros soucis comme c'était le cas. Je n'en dirais pas plus.

M. DELISLE : Il fallait déclencher le PCS, on était disponible

M. le Maire : Non il n'y avait pas de blessé, il n'était pas question de déclencher le PCS.

M. DELISLE : J'aurai pu venir

M. le Maire : C'était aux gens de se proposer

Mme REIGNER : il y en a aussi qui avaient des empêchements ailleurs

M. le Maire : Oui je sais bien

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mai 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Mme REIGNER : C'est bien fidèle à ce qui a été dit

M. le Maire : Ah oui j'ai oublié de vous dire, nous retirons une délibération de l'ordre du jour (2025-26- Avancement de grade), pour besoin de complément d'informations

2. TARIFS COMPLEMENTAIRES- ACUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Dans le cadre de son activité, le centre de loisirs organise des sorties et des veillées pour lesquels il convient de demander une participation financière aux parents.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs ci-dessous :

Activités extérieures	Participation des parents
Le rucher des Authieux	8 €
L'escargot des fourneaux	7 €
Le zoo de Jurques	10 €
Festyland	12 €
Anymania	6 €
La mer de Sable	12 €
Zoo Safari Thoiry	12 €
Labyrinthe Artmazia	10 €

Veillées sans nuitée	2 €
Veillées avec nuitée	4 €

Le Conseil Municipal,
Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

M. le Maire : Il y a des sorties d'organisées au centre, il faut décider les tarifs, donc la commission « centre de loisirs » s'est réunie et elle vous propose des tarifs, vous les avez eus, est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ces tarifs ?

Sachez que ces tarifs représentent à peu près un tiers du coût total, on l'a évalué comme ça en commission. Ça équivaut à peine aux entrées certaines fois, le gros poste c'est les transports. La Commune bien entendu prend entièrement les transports.

Il y a deux sorties où j'ai re-signé des devis complémentaires de transports parce qu'il y a beaucoup plus d'enfants que de cars, on est sur 132-135 enfants plus les animateurs, donc on est obligé de partir sur 3 bus. On n'a pas le choix.

Avez-vous des questions sur ces tarifs ?

Non ?

Je passe au vote.

3. Métropole Rouen Normandie- Rapport de la CLECT du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025,

Considérant :

- que le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen à partir du 1^{er} septembre 2024 ;
- que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret situé sur la Commune de Sotteville-Lès-Rouen ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025 ;
- qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret ;
- qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide, à la majorité (Pour :19, contre 5, abstention :0)

-

-D'émettre un avis défavorable au transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret à la Métropole et au rapport de la CLECT du 12 mai 2025,

M. le Maire : Vous avez eu le rapport du CLECT : Le CLECT c'est la commission locale d'évaluation des charges de la Métropole. Vous savez qu'à la Métropole, pour les transferts de charges, il y a des Communes qui paient, d'autres qui reçoivent. Là, la Commune de Sotte-

ville les Rouen a demandé à ce que la piste d'athlétisme soit transférée en charge à la Métropole. Il ne faut pas oublier que la piste d'athlétisme elle est usée et à refaire. Donc c'est une demande du Maire de Sotteville qui a demandé à la Métropole la reprise.

La CLECT dans son rapport, l'a adopté à la majorité. La CLECT est composée de la majorité métropolitaine, donc c'était obligé que ce soit accepté. Moi je ne suis pas favorable du tout, sur le fait qu'aujourd'hui quand on demande des subventions complémentaires, quand on demande des aides que ce soit pour des travaux ou pour des aides pour la piste de L'EAPÉ à Franqueville, la Métropole refuse et là elle nous demande de prendre en charge la piste de Sotteville, donc moi personnellement je n'y suis pas du tout favorable. Maintenant je vous laisse donner votre avis.

Mme NDIAYE. Quel est l'impact justement financier du transfert de charges, car là le montant transféré c'est à l'échelle de la Métropole, après c'est réparti.

M. le Maire : Là c'est l'entretien, on n'a pas la piste elle-même.

Mme NDIAYE : Oui on ne connaît pas le montant des travaux.

M. le Maire : c'est dans le global des charges de la Métropole. Le problème ce n'est pas l'estimation car ça ne représente pas des sommes importantes, c'est le principe. Quand on demande nous d'avoir des rentrées, on a demandé que les piscines soient à la charge de la Métropole, ça nous a toujours été refusé sauf Elbeuf et Cléon qui ont été pris dès le départ. On a demandé que la piste de l'EAPÉ à Franqueville qui est usée, c'est une catastrophe, il faut qu'elle soit refaite et agrandie. La Métropole nous a dit ce n'est pas votre problème débrouillez-vous avec la région. Et là ils prennent celle de Sotteville parce que malheureusement c'est très politique.

M. CAILLAUD : C'est complètement politique

Mme REIGNER : A Franqueville, c'est rattaché au Lycée.

M. le Maire : Oui mais ça n'empêche pas, il y a le lycée mais il y aussi l'EAPÉ qui n'a rien à voir avec le lycée. C'est surtout l'EAPÉ ;

Mme REIGNER : Oui mais c'est la Région qui la met à disposition.

M. le Maire : Oui mais il faut la refaire, donc tout le monde pourrait participer. Et quand on voit qu'on n'est pas capable de nous sortir le projet de notre station d'épuration en temps.

M. CAILLAUD : J'allais y venir

M. le Maire : Moi personnellement j'émetts un avis défavorable

M. CAILLAUD : Je suis d'accord, je partage ton avis

M. le Maire propose de passer au vote.

M. DELISLE : C'est la seule piste d'athlétisme

4. Marchés publics- Avenant- Construction d'une halle ouverte

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle sur la place de la salle polyvalente ;

M. le Maire explique au Conseil Municipal que pendant les réunions de préparation de chantier, la question de l'entretien du sol de la halle a été abordée, l'enrobé apparaît moins adapté si le sol doit être lavé avec un nettoyeur haute pression, le béton désactivé est plus résistant. Il est donc nécessaire de conclure un avenant pour remplacer le sol en enrobé par du béton désactivé,

LOT N° 1 : Terrassements- VRD – Gros Œuvre

Attributaire du marché : MBTP, Avenue des 4 Ages, 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF

Montant du marché HT : 125 511.30 €

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Moins-value en enrobé : - 3 450.00 €
- Plus-value : Dallage béton désactivée : 9 871.14 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 6 421.14 € HT ce qui porte le marché à 131 932.44 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2025 autorisant M. le Maire à signer les marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la conclusion de l'avenant portant sur des prestations supplémentaires.

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°1 pour un montant de 6 421.14 € HT.

M. le Maire : C'est un avenant pour la construction de la halle. Vous allez me dire qu'elle n'est pas déjà commencée que nous avons déjà des avenants. C'est juste parce qu'on a décidé sur proposition des entreprises, et discussion avec l'architecte de changer le revêtement de la salle. Il était prévu en enrobé noir et le tour en béton désactivé. L'entreprise nous a proposé de faire du béton désactivé à l'intérieur qui sera plus facile à entretenir, qui aura une meilleure gueule que de l'enrobé noir par rapport au bâtiment et qui vieillit beaucoup mieux que de l'enrobé noir. Le problème c'est que la différence entre l'enrobé et le béton est de 6421.14 € ce qui représente 5.2% du marché dès que ça dépasse 5% du marché on fait un avenant et il faut une délibération.

Mme REIGNER : Pourquoi ça n'avait pas été évoqué avant.

M. le Maire : On était parti sur de l'enrobé pour que ça fasse lisse. Là l'entreprise nous a dit on peut faire du béton désactivé dessous et ce serait mieux pour vous. Autour les cheminements c'est du béton désactivé. Tous les cheminements de la place sont en béton désactivé comme il y aura aussi pour aller au monument. L'entreprise a dit que l'on faisait une erreur, il l'avait mais en option si je ne me trompe pas.

M. DELISLE : Vous en aviez déjà parlé au dernier Conseil ou à l'avant dernier quand vous aviez parlé du projet.

M. le Maire : Si ça n'avait pas dépassé 5% je le signalais. Je vous avais dit qu'il y avait 100 000 € entre l'estimation et le réel.

M. THUILLIER : Pourquoi Halle ouverte ?

Il lui est répondu que c'est pour le Département, si on met Halle de marché, le Département ne nous subventionne pas, il ne faut pas que ce soit une halle destinée au marché, il faut qu'elle puisse accueillir autre chose.

M. THUILLIER : Ouverte ce n'est pas physique c'est ouvert à toutes activités.

M. le Maire : Si elle sera ouverte mais pourra être fermée, elle servira aussi à des expositions de musique ... sans aucun souci c'est pour ça qu'il ne faut pas écrire marché.

M. THUILLIER : Elle reste fermée avec des rideaux de fer

M. le Maire : Ce n'est pas du rideau de fer, c'est du PVC translucide qui s'enroule et se déroule. Elle reste ouverte mais peut être fermée. Mais c'est le terme marché qu'il ne faut pas utiliser sinon on n'a pas la subvention du Département.

M. CAILLAUD : Je suis très favorable au changement pour du béton désactivé, c'est plus solide, plus facile à entretenir et le goudron je n'aime pas.

M. le Maire : Le goudron l'été ça va chauffer, et le noir ça fera triste.

Mme DEMANGEL : Le noir pour nettoyer ça risque de blanchir.

M. CAILLAUD : Pour le nettoyer ce sera plus facile quand il y aura le poissonnier

M. le Maire : Même lors de manifestation, s'il y a de la bière ça se nettoie beaucoup mieux.

Mme REIGNER : Il y a les toilettes sous la Halle.

M. le Maire : C'est dedans, c'est prévu, mais eux ne sont pas en béton désactivé, il y a un bloc complet tout automatique qui vient se poser.

Mme REIGNER : Au niveau de l'entretien ?

M. le Maire : C'est automatique. Oui, s'il avait fallu faire tourner tous les conseillers un par un pour nettoyer les toilettes... Non non c'est des toilettes comme on a maintenant tout en inox et dès que vous sortez la porte se ferme et tout est nettoyé ; Il y a des gens qui n'aiment pas mais dans les toilettes publics c'est le meilleur moyen pour que ça reste nickel.

5. Règlement intérieur de la Crèche Halte-Garderie

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait une modification de la répartition des places entre l'accueil régulier et l'accueil occasionnel. Actuellement la crèche fonctionne avec 15 places en accueil régulier et 5 places en accueil occasionnel. Or cela ne correspond plus aux besoins des parents qui majoritairement travaillent et ont besoin d'un accueil régulier.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de la crèche afin de porter le nombre de places en accueil régulier à 18 et à 2 en occasionnel.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'adapter le règlement intérieur de la crèche suite à la suppression de la Régie, le règlement ne doit plus être remis à la directrice mais le paiement se fait auprès du trésor public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur,

Le Conseil Municipal,

Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Approuve le règlement intérieur ci-joint.

M. le Maire : Vous savez qu'actuellement notre crèche c'est 15 enfants crèche- 5 enfants Halte-garderie. La différence, c'est qu'en crèche les enfants sont là en permanence, en halte-garderie ils viennent, 1H, 2H, une demi-journée, 1 journée. Le personnel est là en permanence pour 20 enfants. On s'est rendu compte avec la Directrice que la halte-garderie il y a en moyenne 2 enfants même parfois un seul donc on a 3-4 places vacantes. Le personnel est là mais on ne peut pas prendre d'enfants en crèche. Donc ce qu'on vous demande c'est de modifier le règlement de façon à passer à 18 places en crèche et 2 en halte-garderie, ce qui permettra de passer à 18 enfants en crèche puisqu'il y a de la demande mais pour cela il faut une délibération. La directrice passait actuellement des enfants de crèche sur de la Halte-garderie.

Mme REIGNER : La capacité d'accueil de la crèche est de 20 places ?

M. le Maire : Oui elle est faite pour 20, tout est calculé pour 20. Pour l'augmenter il faudrait l'agrandir. A la CAF, elle est déclarée pour 20, c'est la CAF qui gère tout ça.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ?

6. Finances- Demande de subvention Construction d'une halle

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle sur la place

de la salle polyvalente pouvant servir à des manifestations culturelles de plein air et au marché ;

La décomposition du coût du projet est la suivante :

Maîtrise d'œuvre :	41 395.00 € HT
Coût des travaux :	388 599.58 € HT
Coût total des travaux :	429 994.58 € HT

Financement :

Département Seine-Maritime (Base plafonnée à 381 176.74 €-30%):	114 353.02 €
FAA- Métropole Rouen Normandie (Base : 429 994.58 €) :	132 421.19 €
Autofinancement :	183 220.37 € (+ TVA 85 998.92€)

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine- Maritime,
- Sollicite une aide auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre du fonds d'aide à l'aménagement de la Métropole Rouen Normandie,

M. le Maire : Au départ le FAA devait être pris sur la salle des sports, mais il y a des plafonds de subvention, donc on le prend sur la halle.

Mme REIGNER : Dans la décision 2025-08, il y a une demande de subvention.

Il lui est répondu que oui c'est la même mais il est demandé une délibération dans le dossier de subvention de la Métropole. Le dossier de subvention a d'ailleurs été déposé, il va être complété.

Mme REIGNER : Les demandes de subvention, le fait que ça passe en délibération et que ce ne soit pas une décision ça n'a rien à voir avec le montant ?

M. le Maire : non

Il est précisé que la délibération de 2020 accordant délégation au Maire n'avait pas fixé de montant maximal.

7. Finances- Demande de subvention – Caisse d'allocations familiales

M. le Maire explique que la crèche souhaite acquérir un nouveau logiciel de gestion de la structure (gestion des enfants, présence, absence, statistiques...). Il s'agit d'une version plus moderne du logiciel qu'elles utilisent actuellement. Celui-ci dispose de plus de fonctionnalités.

Le coût du logiciel s'élève à 1560.00 €

La caisse d'allocations familiales met en place des aides pour soutenir la modernisation des structures.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil pour engager cette dépense et solliciter une subvention auprès de la CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de remplacer le logiciel de la crèche devenu obsolète,

Le Conseil Municipal,
Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à acquérir un nouveau logiciel auprès de la société AIGA pour un montant de 1560.00 € HT
- Autorise M. le Maire à solliciter une aide auprès de la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 80%.

M. le Maire : La crèche souhaite acquérir un nouveau logiciel et la CAF peut aider. Donc on demande 80% pour un montant de 1560 €, donc je vous demande si vous êtes d'accord pour solliciter auprès de la CAF une aide de 1240 €.

Mme REIGNER : J'ai une question à propos du logiciel, le personnel sait déjà l'utiliser où il y aura besoin d'une formation ?

Il lui est répondu que oui elles auront besoin d'une formation.

Mme REIGNER : Est-ce que c'est compris dans le prix ?

Il lui est répondu que non c'est en plus.

M. le Maire : Mais elles ont déjà un logiciel, mais c'est une nouvelle version, il y a des évolutions.

Mme REIGNER : Dans le prix, il y a les mises à jour qui sont incluses ?

M. le Maire : Non là c'est le coût d'achat. On n'est subventionné que sur l'achat, l'investissement. On ne peut pas être subventionné sur du fonctionnement, sur de la mise en route et l'entretien. Toute subvention que l'on a ce n'est vraiment que sur de l'investissement. Et là l'investissement est de 1560 € et on a le droit à 80%.

Mme REIGNER : C'est pour savoir après, car des fois l'entretien d'un truc informatique ça peut monter.

Il est précisé que le coût d'entretien est à peu près le même, il y a déjà une redevance annuelle, on le paie déjà car elles ont une version de 2008. Le coût reste le même chaque année.

8. Décisions

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision N°2025-07 : Signature d'un marché pour un diagnostic amiante avant travaux pour un montant de 7000.00 € HT avec la société Diagnostic consulting, 15 Rue Saint Martin, 45330 LE MELESHERBOIS

Décision N°2025-08 : Demande de subvention au titre du FAA auprès de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de 132 421.19 € pour la construction d'une halle de marché

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

M. le Maire : C'est un marché pour un diagnostic amiante pour la salle des sports. Il s'avère que le coordinateur de sécurité quand il a vu l'âge de la salle il a dit que l'on risquait d'avoir de l'amiante. On a donc fait un diagnostic avant travaux qui est en cours, il sera fait pendant toute la longueur des travaux suivant ce que les entreprises vont proposer comme travaux, s'il y a besoin de casser certaines choses ou non. La société qui fait les diagnostics verra par rapport aux propositions des entreprises, par exemple les passages de gaines, on ne touchera peut être pas au gros passage de gaine actuel qui lui risque d'être amiante, s'ils font un passage à côté on n'y touchera pas, donc si on n'y touche pas il n'y aura pas de diagnostic à faire dessus.

M. MONNIER : Ce sera au coup par coup

M. le Maire : On a déjà tout ce qui est fenêtre et tout ça, enfin on va avoir le résultat mais ça a été diagnostiqué, le bardage on sait qu'on va le changer donc il a fait ses prélèvements, mais il y a des choses où on attend.

M. LARQUET : Il y a des gaines qui pour l'instant ne sont pas visibles

M. le Maire : Si elles sont démontées, elles seront visibles.

M. THUILLIER : Pourquoi cette entreprise 45330 Le MELESHERBOIS, c'est loin.

M. le Maire : C'est des entreprises spécialisées et reconnues.

M. THUILLIER : Oui mais s'il doit venir régulièrement

M. le Maire : Oui mais c'est compris dans le marché. Il y a un nombre de passages compris dedans.

Mme REIGNER : Mais ce ne sont pas ce genre de diagnostics qui se font avant les travaux.

M. le Maire : Mais justement c'est un diagnostic avant travaux pour certaines choses, mais pour d'autres il ne va pas le faire s'il n'y a pas besoin de le faire, donc il attendra de savoir comment les entreprises vont travailler pour savoir si on le fait ou pas, car ce n'est pas donné. Le déplacement ce n'est pas un souci c'est l'analyse derrière qui est très chère. Donc il nous a dit ça ne sert à rien de faire des analyses si on n'a pas besoin de les faire. Donc on les fera au fur et à mesure. Il est d'accord avec le coordinateur et l'architecte là-dessus.

M. CAILLAUD : C'est lié au phasage

M. DELISLE : Prévoir le truc quand on a fait le petit chèque à l'origine ce n'est que 7000.00 €, il aurait pu le dire il y a 6 mois-un an.

M. le Maire : Oui mais c'est le coordinateur de sécurité, il trouve que la salle est vieille.

Mme REIGNER et M. DELISLE : C'est surprenant, celui qui a fait l'étude aurait pu le signaler avant.

M. le Maire : Pour celui qui a fait l'étude, il n'y a pas de souci, c'est une affaire de 2-3 ans. Passé une date il n'y avait plus aucun souci, mais la salle est 3 ans plus vieille.

M. CAILLAUD : Il n'y en a peut-être pas partout non plus

M. le Maire : Non d'après ce qu'il nous a dit il n'y en a pas beaucoup. Il peut y en avoir sur les joints de fenêtre, les trucs comme ça.

M. MONNIER : Les colles de carrelage ?

M. le Maire, non on ne décolle aucun carrelage. Tout ce qui est chauffage, on a démonté un radiant il n'y a aucun souci. Il croyait qu'il allait en avoir mais non.

M. LARQUET : Il peut y en avoir dans les gaines.

M. le Maire : Oui dans les gaines qui sont sous les tribunes.

M. LARQUET : Il faut déterminer comment ils vont les passer.

Remerciements :

Collège :

M. le Maire : j'ai les remerciements du Collège de Boos pour la subvention qu'on a attribuée pour les gymnastes.

Famille BLOT :

M. le Maire : J'ai les remerciements aussi de la famille de Magali pour l'inhumation de sa mère.

9. Informations diverses

M. le Maire : Je n'en ai pas trop, je vais prendre les questions ça répondra en même temps aux informations diverses, quoique les questions de l'opposition c'est un peu les mêmes questions qu'il y a un mois, et depuis un mois on a surtout travaillé sur nos travaux et on a moins avancé sur certains.

Question du groupe Ensemble Pour Boos :

Où en sont les dossiers suivants :

- maison de la rue de l'anneau :

M. le Maire : L'huissier s'est rendu sur place pour expulser ces personnes, mais ça ne s'est pas forcément bien passé puisqu'ils ont essayé de prouver à l'huissier que c'est eux les propriétaires. Donc l'huissier mettra en place les forces de l'ordre pour l'expulsion mais ça va demander au moins deux mois.

M. CAILLAUD : C'est compliqué qu'ils puissent prouver qu'ils soient propriétaires.

M. le Maire : Ils font des faux.

M. CAILLAUD : Ah carrément

M. le Maire : Oui ils font des faux

M. CAILLAUD : Ils peuvent aller en justice

M. le Maire : Ce n'est pas la première fois, ils en ont déjà fait avec des notaires

- aménagements route de Paris et rue du Boc.

M. le Maire : Pour la route de Paris (devant la Mairie), les travaux vont commencer après la place. L'autre aménagement, j'ai une réunion la semaine prochaine où ils vont nous présenter le nouvel aménagement mais je ne l'ai pas encore vu.

Mme REIGNER : Une fois que tu auras eu la réunion, on pourra le voir

M. le Maire : Oui mais il faut que j'ai les plans, pour l'instant je n'ai rien.

- La piste cyclable Boos – La neuville :

M. le Maire : j'ai une réunion à la fin du mois, où ils nous présentent le projet bien avancé.

Moi je ne pousse pas, mais c'est Julien de la Neuville qui veut vraiment avancer, donc ils vont nous le présenter. Il n'a pas de bus, donc il veut sa piste.

- étude pour le déplacement ou la rénovation de l'école.

M. le Maire : On va lancer des études. Comme je vous avais dit on a demandé à des AMO mais pour l'instant on n'a pas trop suivi le dossier puisque l'on est sur d'autres dossiers qui doivent avancer.

- déplacement de l'association St Vincent.

M. le Maire : Saint Vincent de Paul a officiellement signé un compromis sur l'achat d'une maison, maintenant je peux vous le dire, c'est la maison qui se trouve Rue de la Chaussée du Roy. La première maison à droite Rue Chaussée du Roy, où il y a le porche. C'est une maison qui a beaucoup de dépendances, qui a aussi beaucoup de travaux puisqu'ils sont obligés d'aménager cette maison pour recevoir du public.

M. CAILLAUD : Oui en ERP

M. le Maire : Oui voilà, donc ils ont beaucoup de travaux à faire. Là ils ont signé le compromis, ils ont un architecte qui va leur faire l'étude des travaux et le coût des travaux. Ils espèrent déménager pour la fin de l'année, mais je leur ai dit que je les laissais le temps nécessaire.

M. DELISLE : Il n'y a pas de parking.

Le parking ce sera derrière, il y a un terrain qui a été mis en réserve justement. De façon à pouvoir en cas de vente préempter et faire un parking derrière en faisant juste une porte dans le mur.

M. CAILLAUD : Ils ont la capacité financière à faire face à des travaux importants ?

M. le Maire : Ils en ont un peu, ils achètent, c'est le groupe France qui achète.

M. CAILLAUD : Il y aura la mise en œuvre de travaux.

M. le Maire : La Commune de Franqueville, Mesnil Esnard, La Neuville et nous, puisqu'on a voté une subvention, les quatre subventions permettront de faire les travaux.

Mme PRIEUR : Il y a quand même du stationnement sur la Place.

M. le Maire : Oui ils pourront stationner sur la place, il n'y a aucun souci. Le bus est à côté, ils voulaient une maison pas loin du bus, l'idée serait de faire un parking derrière.

M. CAILLAUD : Ils ont beaucoup de biens à déménager

M. le Maire : Oui, les autres communes participeront aussi et on mettra le personnel et les véhicules quand il faudra déménager. Ils m'ont dit qu'ils feront du tri en même temps.

M. CAILLAUD : C'est une bonne nouvelle.

M. le Maire : Oui parce que malheureusement on vient d'avoir encore trois, quatre décès

dans la Commune et les places deviennent chères.

A propos de la rue des Canadiens :

- quels aménagements restent-il à faire (chicane au niveau de la mare ? plateau surélevé à l'entrée de Boos ?),
- sera-t-elle en zone 30 tout le long ou y aura-t-il des interruptions à 50km/h ?,
- pourquoi certaines avancées de maison ont été bitumées sur de larges portions alors que certains trottoirs n'ont pas eu de coup de neuf, ce qui auraient permis un accès PMR sur ces trottoirs ou à minima une portion de trottoirs sur une partie de la rue sans aménagements lourds ?

M. le Maire : oui il reste la chicane au niveau de la mare, parce qu'ils n'ont pas reçu les plots à coller. Vous avez vu qu'il y a juste les panneaux, mais ce sera fait, c'est tracé.

Le plateau surélevé à l'entrée de Boos, on ne l'avait pas fait et c'était volontaire, donc il n'a pas été mis.

Sera-t-elle en zone 30 tout le long ? Si vous la prenez, vous voyez qu'elle est en zone 30 tout le long, du boulanger jusqu'à la sortie. Il reste quelques marquages « Zone 30 » à faire, côté école, avec des ronds par terre que j'ai demandés et qu'il faut qu'ils soient faits en rappel, plus un « zone 30 » au virage de la boulangerie par terre aussi. C'est une zone 30 d'un bout à l'autre. Il reste des lignes à faire, qui ont été oubliées, on ne sait pas pourquoi.

Il y a un passage pour piétons, ils ont refait le rond-point mais le passage piétons n'a pas été refait, il faut qu'il soit refait aussi. Ce sont des petits trucs qu'il reste à faire. Je peux vous dire aussi qu'on envisage déjà de mettre une écluse dans la descente dans la dernière partie.

M. MONNIER : Dans la partie la plus droite.

M. DELISLE : On cherchait le plateau puisqu'on en avait parlé.

M. le Maire : Oui mais on va remettre une écluse, quand ils descendent il vaut mieux une écluse qu'un plateau. Parce quand ils descendent qu'ils ont pris le virage de la mare, après ils accélèrent, les gendarmes ont d'ailleurs fait quelques contrôles. C'est une zone 30 qui restera zone 30 d'un bout à l'autre.

M. THUILLIER : Ce serait, ceux qui descendent qui seraient déportés ou qui céderaient le passage, c'est ça ?

M. le Maire : Ils céderont le passage de ceux qui montent, puisque ceux qui montent céderont le passage au niveau de la Rue des Abbesses, sur le premier. Ça va être embêtant, mais ça va être le seul moyen de les faire ralentir car ils descendent un peu vite. Ça roule bien.

M. THUILLIER : Et le long de la mare, entre les deux îlots ?

M. le Maire : Entre les deux îlots, la Métropole n'envisage pas de faire grand-chose. Moi je ferai une ligne de façon à ce que les vélos puissent suivre tranquillement puisqu'il y a l'écluse qui peut les faire passer.

M. THUILLIER : Oui mais les voitures se rabattent.

M. le Maire : Elles se rabattent, mais normalement s'il y a une ligne, elles ne s'engageront pas, c'est l'idée.

M. LARQUET : On peut le faire en voie partagée avec les cyclistes.

M. le Maire : Pour les maisons qui ont été bitumées, c'est à la charge des maisons elle même. C'est parce qu'elles ont demandé à ce que l'entreprise le fasse. Tout n'est pas fait, certaines avaient leurs zones, ça s'est bien déroulé, mais comme l'entreprise était là, ce n'était pas très chère.

Mme REIGNER : C'est dommage que tout le trottoir ne soit pas fait en enrobé pour qu'au moins au niveau de la mobilité se soit plus facile ;

M. le Maire : Quels trottoirs ?

M. DELISLE : Les anciens trottoirs. Un peu avant

M. BOURRELLIER : Coté MORILLON

M. le Maire : Ah oui ce n'était pas dans le projet là, mais on mettra ça dans le prochain PPI (Plan pluriannuel d'Investissement). Parce que là il faut les faire, il faut rattraper les parties,

il y a des parties où on ne peut pas, il n'y a pas de largeur.

Mme REIGNER : C'est dommage de se dire on a des beaux trottoirs à un endroit et puis derrière...

M. le Maire : Oui mais de l'autre côté on a des beaux trottoirs, celui qui veut, peut descendre de la boulangerie jusqu'en bas sans aucun souci.

Mme REIGNER : Pas au niveau du rond-point.

M. le Maire : si, il est très bien

M. DELISLE : Le problème c'est qu'il faut traverser.

M. le Maire : C'est le problème de la largeur des routes.

M. MONNIER : Vous avez à Franquevillette le même problème, des gens ne voulaient pas laisser du terrain donc on est obligé de traverser.

M. le Maire : Vous avez vu aussi qu'on a refait le trottoir derrière les places de stationnement, qui n'a jamais existé et qui là est très très emprunté, je peux vous dire que les nounous qui vont à l'école, le matin, avec les poussettes et même les enfants sont très contents.

M. DELISLE : Et les gens qui ne les croisent plus aussi

M. le Maire : Oui car c'était quand même très dangereux.

M. le Maire : Suite à l'orage qu'il y a eu vendredi, il va y avoir quelques petites modifications, parce qu'entre la Rue du Manoir et la Rue des Abbesses, on a un gros souci. Quand l'eau arrive au carrefour de la Rue du Manoir, malheureusement elle part sur la droite, plutôt que de suivre le caniveau. Donc j'ai eu M. CHARTOIRE ce matin (Métropole), on va voir ce qu'on fait mais il faut absolument modifier cela et remonter aussi le passage pour piétons qui est pour ainsi dire plat et l'eau passe par-dessus, enfin pas le passage piétons mais le trottoir derrière et prolonger certainement le trottoir des trois premières maisons Rue des Abbesses pour éviter absolument que l'eau rentre à droite. Là, la route est trop belle et l'eau part à droite. On s'en est rendu compte. On n'a pas non plus tous les ans 70 mm d'eau en 30 minutes, mais il faut le prévoir quand même, car au jour d'aujourd'hui on risque de l'avoir plus souvent. La Métropole sait déjà qu'elle va avoir un aménagement à modifier. La personne qui a été inondée en bas avait jusqu'alors été inondée une fois, mais ça venait de l'autre côté par les champs, on avait fait un aménagement, il n'y avait plus aucun souci. Il y aura un aménagement de fait.

Mme PRIEUR : C'est la maison Rue des Abbesses ?

M. le Maire : C'est la maison de M. PONCTON juste à l'angle ; et puis FRANÇOIS avait de l'eau dans sa cour. Eux la maison est surélevée, mais il y avait beaucoup d'eau dans sa cour.

Chez M. PONCTON, l'eau est rentrée, tous les planchers des chambres sont à refaire. Au niveau électroménager, il n'y a pas de casse car il n'y avait pas assez haut d'eau, mais tous les planchers qui sont des planchers flottants sont à changer.

M. CAILLAUD : Les mares n'ont pas trop débordé ?

M. le Maire : Oui, elles n'ont fait que ça, il avait plein de poissons dans sa cour. Lui son bassin a disjoncté, donc il est monté en charge du coup ses poissons partaient, mais il avait ceux de la mare qui venaient à la place. On a retrouvé plein de poissons sur le trottoir. C'est la grosse mare du Coquet qui débordait. Celle de la Mairie aussi, mais cella là elle débordait tellement qu'il y avait 40 cm d'eau devant le boucher, qui traversait la place, qui passait sous les Forains, pour inonder la Gribotière et les écoles au niveau du carrefour où il y avait 70 cm d'eau. Samedi on a nettoyé tout, les écoles, la Gribotière et les trottoirs de façon à ce que le soir on n'ait pas de souci avec la retraite aux flambeaux.

M. CAILLAUD : Est-ce que sur un bâtiment de la Commune on a un anémomètre ?

M. le Maire : Pour le vent, on est à 123 km/h sur la station de Météo de Boos. Le parc c'est une catastrophe, il est broyé, des jeux sont pliés, il y a même des branches qui sont tombées chez des voisins avec une clôture endommagée, un salon de jardin. L'école on ne se plaint pas, on n'a pas eu trop de mal, il n'y a pas eu d'eau à l'intérieur, elle est bien étanche, alors qu'il y avait 20 cm d'eau tout autour.

M. CAILLAUD : Le centre de loisirs ?

M. le Maire : Lui il était là-haut sur la butte, il n'avait pas de risque.

M. MONNIER : Il a eu un peu d'infiltrations.

M. le Maire : Oui il y a eu des infiltrations partout, on ne sait pas pourquoi. Il y a eu trois classes d'inondées et le restaurant scolaire. Le problème c'est qu'une fois l'eau partie, il

restait de la boue partout. L'eau venait des deux champs derrière la Mairie, le champ de lin et le champ de tournesol en face, et comme rien ne tient le tournesol, c'est presque à nu, la terre est donc partie avec l'eau, la mare derrière la mairie était pleine et a débordé.

Mme DEMANGEL : Elle reste pleine de boue.

M. le Maire : Par contre on n'a pas revu le ragondin. Il n'a peut-être pas aimé.

M. THUILLIER : La mare du Coquet on va la laisser déborder sur la Route ?

M. le Maire : Normalement, elle n'aurait pas dû déborder car depuis qu'on a refait les travaux du puisard, elle n'a jamais redébordé. Mais là c'est l'excès d'eau. C'est aussi le but de cette mare, le puisard absorbe sauf en cas d'excès d'eau, elle déborde sur la route, c'est son rôle.

M. THUILLIER : Le tampon qui est avant la mare et qui a été refait récemment, il a quel volume ?

M. le Maire : Il est calculé pour une pluie centennale, mais à priori on a eu plus qu'une pluie centennale puisque le bassin de l'école maternelle qui est aussi calculé pour une pluie centennale à 1 heure ou 2 heures du matin, il était plein. Le problème est qu'il a un système de trop plein qui s'en va dans le pluvial, mais comme le pluvial était déjà plein, ça ressortait du pluvial pour retourner dans le bassin. Ces sont des bassins dont les volumes ont été calculés en pluie centennale, donc on a dû la dépasser. Malheureusement, il faut admettre qu'on s'attend à l'avenir à avoir plus souvent ce genre de pluie, donc il faudra dans tous nos aménagements de voirie prévoir des bassins plus grands et des avaloirs plus importants, parce que là il n'y avait plus rien qui avalait.

M. THUILLIER : Je pense que la mare cet hiver n'était pas loin de déborder parce que quand il pleut longtemps, les sols se gorgent d'eau et après le sol n'absorbe plus.

M. le Maire : Non elle n'a pas débordé de l'hiver dernier alors qu'on a eu de l'eau, elle n'a pas débordé alors qu'on a pris 1000mm d'eau ce qui est plus que notre moyenne de la commune l'année d'avant. Elle n'a jamais débordé. Elle déborde que depuis vendredi. C'est son rôle de déborder, normalement, elle déborde et ça suit le caniveau, le souci c'est quand elle arrive Rue du Manoir, c'est trop beau. Donc il va falloir mettre des trottoirs de l'autre côté, pour la diriger. Après quand l'eau traverse, si elle va dans le champ, ce n'est pas un problème, elle descend et elle est reprise en bas.

M. THUILLIER : Quand elle traverse Rue des Abbesses, il y a un petit caniveau devant la première maison.

M. le Maire : oui c'est là que je veux qu'on continue les trottoirs pour bien la canaliser pour l'emmener de l'autre côté quitte à refaire peut-être comme on a fait.

M. THUILLIER : Une traversée sous chaussée

M. le Maire : Oui, il y en a déjà une, mais quitte à en refaire une comme la grosse qui est faite, où on n'a plus aucun souci sur le terrain. La première maison, l'eau n'est même pas montée à sa clôture puisque c'est parti au fur et à mesure dans la canalisation.

M. CAILLAUD : Il faudrait peut-être un peu surélever la hauteur du trottoir pour bien canaliser l'eau.

M. MONNIER : Il y a une réglementation, on ne peut pas monter un trottoir, il y a des côtes à respecter.

M. le Maire : On a regardé avec les gens dans la nuit et puis le matin, ce n'est pas l'eau qui est sur la route qui rentrait chez eux, c'est l'eau qui était passée derrière le talus et qui rentrait sous leur haie. L'eau qui était sur la route paraît bien et ne revenait pas sur la maison, il faudra quand même aménager pour la sécurité mais ce n'est pas cette eau-là qui rentrait, c'est l'eau qui passait par-dessus le talus qui l'inondait. J'ai été prendre des photos ce matin, on voit tous les cailloux qui sont rentrés, c'est vraiment au départ de sa propriété.

M. MONNIER : Après est-ce qu'il faut l'aval du propriétaire du terrain où il y a le maïs.

M. le Maire : Non c'est la SAFER qui est propriétaire, donc ce n'est pas un souci, on pourrait en cas de besoin, faire un bassin dedans.

M. MONNIER : Entre l'exploitant et le propriétaire, c'est deux choses différentes.

M. le Maire : Déjà il en coule énormément

Informations diverses :

Gens du Voyage :

M. CAILLAUD : Nous sommes le 16 juin, et je m'en félicite, normalement, à cette époque visuellement on était un peu envahi de terrain de camping

M. le Maire : Ne parlons pas trop fort, nous les aurons.

M. le Maire : Mercredi nous avons la réunion du syndicat mixte de l'aéroport, et nous avons rencontré Alliance, SEALAR c'est la société qui a la DSP de gestion de l'aéroport avec ceux de Caen, Deauville et le Havre. Elle nous a présenté ses projets, il n'y aura pas de ligne régulière sur Boos, ce n'est pas leur but. Pour eux, les lignes régulières seront sur Deauville et Caen. Par contre sur Boos, il y aura du Charter.

M. CAILLAUD : L'été ?

M. le Maire : L'été mais aussi un peu l'hiver et il y aura aussi beaucoup d'avions d'affaires pour désengorger le Bourget, qui est complètement saturé et qui a même actuellement de gros soucis techniques. Boos est très bien placé pour désengorger le Bourget.

M. LARQUET : Des jets privés ?

M. le Maire : Oui

M. le Maire : Ils ont également l'idée d'aménager un parc photovoltaïque, un peu au-dessus des maisons, sur environ 4 à 5 hectares. Ils vont également clôturer le long de l'aéroport face aux planeurs. Le site va être entièrement clôturer.

Pour les gens du voyage, ils sont comme nous, ils espèrent...mais on ne peut pas définitivement fermer la piste des planeurs comme c'est une piste de secours qui est ouverte en permanence, il faut un accès pour y aller.

M. CAILLAUD : Est-ce qu'ils ont présenté un plan de réduction du déficit ?

M. le Maire : Non, ils partent d'un principe que la Métropole leur donne toujours des sous pour vivre. En ressortant j'en discutais avec le Directeur de la Chambre de Commerce, pour l'instant ils ne se sont pas mouillés, ils sont tout à fait dans la vision de la Métropole actuelle. Ils attendent gentiment 2026 pour voir.

M. CAILLAUD : Il y avait un reportage il n'y a pas longtemps sur la Ville d'Aurillac sur France Inter, c'est une ville complètement enclavée au centre de la France qui a un aéroport avec une ligne Paris- Aurillac, Aurillac- Paris qui est ultra déficitaire, là on parle de 3 millions d'€ de déficit, c'est financé par le Département, les agglomérations et l'Etat. La fréquentation c'est 10 personnes pas plus mais ce sont des chefs d'entreprises.

M. le Maire : Là leur idée aussi, c'est de reconstruire des bâtiments après la zone d'activités, le long de la piste mais en rapport avec l'aviation. Ils ont déjà deux demandes pour des entreprises, pas de réparation, mais de fabrication de pièces d'avion.

M. CAILLAUD : Genre SUMPAR

M. le Maire : Pas tout à fait, plus du matériel plus grossier. Ils ont aussi une demande pour du Fret, du stockage pour avion.

On aura deux réunions avec le Syndicat mixte de l'aéroport où ils nous présenteront leur bilan et ainsi de suite. On avait une commission à nommer pour qui gèrera, moi j'ai dit que l'idéal c'était que jusqu'en mars 2026 c'est que ce soit toute la commission normale et puis on verra à l'avenir car décider de 2-3 personnes tout de suite, ce ne seront peut-être plus elles après, comme le syndicat mixte de gestion de l'aéroport est décidé par le Président de la Métropole.

Fête de Boos :

M. le Maire : Notre feu d'artifice était très beau. Pour ceux qui l'ont vu il était vraiment magnifique.

Mme PINEL : Oui il y a eu des commentaires sur Internet.

M. CAILLAUD : Le vent était du bon côté.

M. le Maire : Même sans le vent, il était très beau.

M. LARQUET : Il y avait beaucoup de monde.

M. le Maire : Il y avait également beaucoup de monde à la retraite aux flambeaux. Les forains sont satisfaits de leur week end.

M. CAILLAUD : Ils n'ont pas eu de dégâts ?

M. le Maire : C'était limite- limite ; le petit train sa bâche s'est envolée, mais c'est un peu de sa faute, les autres qui ont de l'expérience, lui avaient conseillé de défaire sa bâche. Et le manège au milieu, ses trampolines se sont envolés mais ils étaient juste posés donc il les a remis. Par contre ils ont eu très peur et moi aussi car quand je suis arrivé sur la place à

22H00, elle était inondée, il y avait 25 cm d'eau et j'ai eu du mal à passer dans la rue avec mon 4x4, il y avait déjà deux voitures de bloquées que nous avons poussées. On a eu très peur pour la fête le week end, avec le parc jusqu'à temps qu'on réussisse à nettoyer toute la partie où était tiré le feu d'artifice.

M. CAILLAUD : Je reviens sur les réseaux, on n'a pas eu trop de réseau pluvial bouché par la boue ?

M. le Maire : Pas bouché car il y avait tellement de débit, ça se nettoyait, ça ressortait par les bouches, à 1 heure du matin avec Jean-Yves, on était à l'école maternelle, il y avait une bouche qui était à 50 cm du sol soulevée par l'eau qui ressortait dessous.

Il y a quelques liaisons avec du réseau d'eau sale et dans certains coins, il y a eu des remontées au niveau du coquet, Rue des Canadiens et dans certains lotissements. Il y avait tellement de pression d'eau que c'est rentré dans le réseau d'eau usée.

Il y a un très gros volume d'eau qui a dû arriver à la station d'épuration, mais bon il n'y a pas eu de blessé c'est le principal, il y a des beaucoup de dégâts on avisera. Vous avez sans doute vu qu'on a un petit morceau de bâtiment qui n'existe plus, et on a notre parc, malheureusement on va mettre du temps à le remettre en état. C'est dommage car c'est un parc qu'on entretient régulièrement, qu'on fait élaguer tous les ans. On fait bien attention aux arbres et là tout est cassé.

M. CAILLAUD : Ça avait bien repoussé au fond.

Mme DEMANGEL : Les rafales de vent étaient trop fortes.

M. le Maire : 123 KM/H

Mme PINEL : En plus ça tourbillonnait

M. le Maire : Le bassin des Jonquilles, il y a un arbre qui a pris la foudre, il est coupé en trois.

M. CAILLAUD : Chez Julien (la Neuville Chant d'oiseil), il a morflé aussi.

M. le Maire : Son parc, le problème c'est qu'il a beaucoup d'endroits avec des copeaux de bois, des graviers, comme l'eau a monté, tout s'est mélangé, donc son parc est fermé aussi.

Mme PINEL : Sur internet, beaucoup de personnes ont salué le travail fait par les services techniques, c'est quand même appréciable.

M. CAILLAUD : Cela prouve Bruno qu'il faut continuer les réseaux enterrés au niveau de l'électricité.

M. le Maire : Oui, au niveau des réseaux en l'air on a eu un souci avec l'impasse des Forrières avec l'éclairage public. La foudre est tombée au niveau de la petite maison du coin, l'arbre a été éclaté avec un morceau derrière, un morceau sur le toit de la maison et un morceau sur la route et il a décroché le câble. Ils sont venus réparer aujourd'hui, ils ont été très réactifs. On a eu aussi un ou deux lampadaires dans des lotissements qui ont pris les branches. Le poteau d'éclairage qui était au pied de ma barrière est tombé complètement, il est cassé. Ils l'ont mis de côté, ils le feront plus tard. Il n'y a pas eu beaucoup de dégâts sur le reste de la Métropole, Elbeuf a souffert, un peu Franqueville Saint Pierre et Saint Aubin Celloville, mais c'est tout, même Rouen n'a pas eu trop de dégâts. Sur toute la vallée de Seine (On a un groupe sur whatsapp) ils n'ont pas eu de gros dégâts, ils ont eu beaucoup de pluie mais c'est tout. On est la commune avec la Neuville qui ont eu le plus de dégâts et Elbeuf qui a pris de la grêle. C'est un couloir qui est arrivé de l'Eure, qui a fait Monfort sur Risle, le Neubourg, Elbeuf et nous. Mesnil Raoul un peu aussi. Le plateau de Buchy a pris 30 mm d'eau . On a fait une demande cet après-midi pour que cela soit reconnu en catastrophe naturelle, mais bon cela reste au bon vouloir du Préfet.

M. MONNIER : Est-ce que Tony Casier a été inondé ?

M. le Maire : Tout s'est empli mais ça n'a pas monté jusqu'à son garage.

M. MONNIER : Oui la noue devant.

M. le Maire : Oui il faut aussi rectifier, il faut un tuyau qui se rejette plus loin dans la canalisation.

Place de la salle polyvalente :

M. THUILLIER : La place elle est entourée, ce sera comme ça tout le long du chantier ?

M. le Maire : Oui

M. THUILLIER : Parce que pour la traverser, il y aura des passages piétons ?

M. le Maire : Non, elle est entourée, il n'y aura aucun accès piétons, il faudra prendre les trottoirs, soit Inter de ce côté-ci, soit du côté de Saint Etienne. Le coordonnateur de sécurité a été très clair là-dessus. La place doit être fermée entièrement.

M. THUILLIER : Est-ce qu'il y a des barrières du côté école qui bouchent.

M. le Maire : Oui c'est fait, en face le passage pour piétons.

M. THUILLIER : Comment on peut rejoindre les voitures qui seront du côté d'Intermarché ?

M. le Maire : Devant le Crédit Agricole, il y aura un passage piétons jaune de créé là , provisoire, pour que les gens puissent traverser en sortant de l'école.

M. THUILLIER : Au niveau de la porte du Crédit Agricole ?

M. le Maire : Un peu devant.

M. THUILLIER : C'est un peu au milieu du carrefour.

M. le Maire : Oui il va être en biais au niveau du carrefour, mais on n'a pas le choix, car il y a une grosse marche devant le Crédit Agricole, et si tu veux faire passer des piétons, il faut éviter la marche. Donc il va être un peu en biais là et c'est tout, les gens vont faire attention.

Après l'école, c'est 15 jours.

M. THUILLIER : Oui, je relaie les demandes, je ne vais pas attendre le prochain Conseil d'école.

M. le Maire : Il n'y a aucune traversée possible sur la place. Dès demain-midi, les forains partent cette nuit et demain matin, elle sera entièrement fermée. Il y aura juste un accès à la salle pour 2-3 manifestations, il y a deux familles qui ont loué, enfin plus qu'une car une s'est désistée. Il y aura des aménagements pour ces jours-là et quelques manifestations comme le gala de Danse et la fête de la musique, mais ce sera juste piétons, il n'y aura aucun accès véhicule.

M. CAILLAUD : C'est vraiment important ce questionnement car il faut vraiment des barrières Heras. Il y a des gamins.

M. MONNIER : Il n'y a pas que des gamins, on a vu sur le chantier que des gens enlevaient les barrières pour rentrer, enlevaient les panneaux pour passer et pour dire « ah non on n'a pas vu le panneau, on était bien ».

Mme LION BOUCHER : Comme dans le parc

M. le Maire : Le parc est fermé, c'est noté en rouge attention danger, parc interdit, avec mon arrêté à côté. Tantôt à 18 heures, je vais chercher mon petit-fils au tennis, j'arrive juste devant, il y a 4 jeunes qui sautaient la barrière pour y aller, je leur ai dit : « Vous ne savez pas lire, il y a des panneaux ! D'un sens comme d'un autre vous voulez aller jouer où avec votre ballon de basket, le city est plein de branches ? »

M. MONNIER : En plus maintenant, il y a celui du bas.

M. le Maire : Il y avait des gens qui jouaient au tennis. Malheureusement il y a des gens qui ne respectent rien.

Donc là pendant les travaux, la salle est complètement fermée, l'installation de chantier prend la moitié de l'autre parking.

M. MONNIER : On est sûr que des gens vont traverser le chantier.

Monument aux Morts :

M. le Maire : Le monument, vous avez vu qu'il est arrivé en morceaux. Ils l'ont défait aujourd'hui morceau par morceau, non ce n'est pas l'orage. La lame pour déneiger la commune, on l'a retrouvée dans le champ derrière, elle est passée au-dessus du mur de clôture.

M. MONNIER : ça devait souffler.

M. le Maire avez-vous d'autres questions ?

Piscine :

Mme REIGNER : La DSP de la piscine ?

M. le Maire : c'est mercredi. J'ai même une réunion demain soir avec les Maires, sans l'AMO car les choix présentés lors de la première réunion, l'AMO n'a pas du tout fait les mêmes.

Donc nous saurons mercredi. Cela ne change rien pour l'ouverture, vous avez dû voir dans les journaux que ce serait certainement début août.

M. le Maire : Juste une question au dernier Conseil à laquelle je n'ai pas répondu, la puissance des panneaux photovoltaïques de la halle est de 27 Kw c'est-à-dire quand il y a du beau soleil.

M. THUILLIER : Par rapport au PV de l'autre fois, c'était noté 27 Kwh.

M. le Maire : Oui c'est ça

M. THUILLIER : 27 kwh c'est une énergie sur une journée, 27 kw c'est une puissance

M. le Maire : c'est la puissance maximum qu'ils peuvent produire. Cela va permettre d'alimenter la salle polyvalente, on modifie le compteur de la salle polyvalente, on est en tarif jaune mais on est obligé de mettre un genre de compteur Linky parce que sur le tarif jaune, il n'y a pas de compteur Linky, il fera plus et moins, c'est-à-dire que tout le courant qui sera amené par les panneaux sera calculé en moins et si la salle polyvalente ne consomme pas tout (on sera en autoconsommation sur la salle polyvalente) chose qui peut être possible, comme se sera calculé sur le compteur, EDF nous le déduira sur un autre bâtiment sans être relié, ce n'est pas nécessaire. On peut le faire sur un périmètre de deux kilomètres, n'importe quel bâtiment prendra le supplément de la halle.

M. THUILLIER : 27kwh c'est une énergie, c'est ce qui est produit sur une journée, donc dans le PV il faut peut-être rectifier.

M. le Maire : Non c'est ce qui avait été dit. Là je complète, on mettra 27kw.

Est-ce qu'il y a des questions, s'il n'y a pas de questions, je vais clore le Conseil.

Mme DEMANGEL : Le prochain Conseil ?

M. le Maire : Ce sera à la rentrée. Je vous souhaite tous de bonnes vacances. Ah j'ai oublié de donner la parole aux adjoints, excusez-moi.

Centre de loisirs :

Mme DEMANGEL : Par rapport au centre de loisirs, suite aux différents tarifs qui ont été votés aujourd'hui, le planning va être mis en ligne, sur les réseaux et affiché au centre de loisirs cette semaine. Retenez les dates des fêtes du centre, le 25 juillet pour la session du mois de juillet et le 22 août pour la session du mois d'août.

Travaux salle N°1

Mme PRIEUR : Pour moi, le gros questionnement des associations, c'est les travaux sur la salle 1

M. le Maire : On a réunion mercredi matin avec toutes les entreprises pour justement caler un petit peu le planning de chacun. Sachez que l'électricien et le plombier ont déjà prévu de travailler beaucoup sur juillet-août. Il reste le charpentier qui travaille dessus et qui doit nous donner son planning. N'oubliez pas qu'il y a la récompense des sportifs le 26.

Nous sommes allés avec Brigitte et Arnaud, la semaine dernière à la récompense pour les équipes de basket de Boos- Mesnil Esnard- Franqueville qui montent de niveau.

Culture :

Mme PINEL : La fête de la musique se tiendra vendredi à la salle, malgré les péripéties.

M. le Maire : Au départ c'était prévu dans le parc, de toute façon il aurait fallu changer.

Mme PINEL : C'est à la salle à 19H30, il y a deux groupes de musique. Le second, on ne le connaît pas trop, car l'un des musiciens s'est cassé le doigt donc on a dû changer. C'est le hockey qui fera la buvette avec des planches apéro comme l'année dernière, donc venez nombreux.

Voirie :

M. MONNIER : C'est la Rue des Canadiens. Après il n'y a plus grand-chose, on arrive en fin de PPI.

M. le Maire : S'il en reste un peu, on verra.

M. THUILLIER : Est-ce que tu as eu un planning sur la prolongation de la piste cyclable vers Rouen.

M. le Maire : On a une réunion Métropole la semaine prochaine, grande réunion, 70 délibérations, ce n'est pas dans l'ordre du jour des délibérations mais c'est dans l'ordre du jour du bureau. Ils passent la partie Franqueville Saint Léger du Bourg Denis, c'est-à-dire

le financement des travaux. Donc pour moi ils ne les commenceront pas sur ce mandat là.

M. CAILLAUD : Ils ne font pas le Mesnil.

M. le Maire : Le Mesnil-Esnard c'est à part, ils ne sont pas d'accord, entre les commerçants... Mais la descente Saint léger du Bourg Denis, les plans sont sortis c'est officiel. Ils vont essayer de l'attaquer pour la fin de l'année.

Nous on va avoir celle vers la Neuville, ils vont nous présenter l'aménagement de la rue des Andelys, sans piste cyclable indépendante car on sera en partagé pour éviter le sens interdit. Mesnil Esnard, ils veulent modifier les stationnements, les commerçants ne sont pas d'accord.

M. THUILLIER : Ce qui bloque les gens c'est que la piste ne va pas jusqu'à Rouen actuellement.

M. le Maire : Elle va aller à Saint léger, ça passe au bureau lundi. D'après ce qu'ils avaient dit, ils ont prévu de l'attaquer en fin d'année.

M. CAILLAUD : Il y a Bonsecours aussi.

M. le Maire : Bonsecours, il n'en veut pas.

M. CAILLAUD : La Métropole elle fait des statistiques sur la fréquentation de ses pistes ?

M. MONNIER : Oui la semaine dernière il a été monté sur la piste au niveau des frères Chérence, deux tuyaux avec un compteur. Le boîtier est sous le rail de protection.

M. THUILLIER : C'est le passage qui comprime l'air et déclenche le compteur. Il devait déjà y avoir quelque chose sous la route car il y avait déjà des statistiques mais peut-être qu'il ne marche pas bien et ils mettent ça pour étalonner leurs données. Pendant un temps, ils mesuraient 2000 cyclistes par jour et ils se sont dit que ce n'était pas cohérent.

M. le Maire : N'oubliez pas le 14 juillet, la fête de la moisson qui sera le même week end que le forum des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H42.

Le Maire,

Bruno GRISEL